



Tomblaine, le 1^{er} juillet 2026

Monsieur le Président
FEDERATION FRANCAISE DU SPORT
AUTOMOBILE
32 avenue de New York
75781 PARIS CEDEX 16

ASAC LORRAIN
4^{ème} MONTEE HISTORIQUE de Belleau
Le 3 octobre 2026

Monsieur le Président,

A la demande des organisateurs de l'épreuve citée ci-dessus, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint :

- Le règlement particulier
- Engagement

Après examen de notre Ligue, je vous le transmets avec AVIS FAVORABLE, sans remarques particulière.

Ne doutant pas qu'il sera possible d'accorder prochainement votre permis d'organisation aux intéressés, la LIGUE GRAND EST l'ayant enregistré sous le n° 46 en date du 01/07/2026.

Je vous en souhaite par avance bonne réception, et vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Gilbert HORALA

Président

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF MONTEES DE DEMONSTRATION

Samedi 3 Octobre 2026 -- 4ème MONTEE de BELLEAU

Dimanche 4 Octobre 2026 -- 3 ème MONTEE du « TRONC qui FUME »

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des montées de démonstration

ARTICLE 1. ORGANISATION

Dispositions générales .

Nom des manifestations :- 4ème Montée de la Côte de Belleau- 54610
et 3 ème Montée du Tronc qui Fume entre Essey les Nancy -Agincourt –
Dommartemont.

Dates des manifestations :- Belleau :Samedi 3 Octobre 2026 –
- « Tronc qui Fume » :Dimanche 4 Octobre 2026

Organisateur administratif : ASAC LORRAIN ASS. Sportive de l'Automobile Club Lorrain(0304)
Orga.r technique : ASAC LORRAIN : 9, Bld Barthou, BP 104 – 54503 VANDOEUVRE LES NANCY.

Lieux des manifestations et VISAS :

- Le 3 Oct. : 4ème Montée de Belleau sur Commune de Belleau 54

- VISA LIGUE No :46..... délivré le ...01/07/2026.....

- Permis d'organiser FFSA No :délivré le :

- Le 4 Oct. : 3 ème Montée du Tronc qui Fume sur Communes de Essey les Nancy et Agincourt

-VISA LIGUE No : délivré le

- Permis d'organisation FFSA No : délivré le

Ces manifestations sont organisées conformément aux Règles Techniques et de Sécurité des Montées et Courses de Côte (ci-après « RTS ») et au présent règlement particulier.

Il ne s'agit en aucun cas de compétition mais de montées NON CHRONOMETREES sur une voie privatisée à l'usage exclusif des organisateurs et des voitures engagées dans l'épreuve.

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA

ARTICLE 1. ORGANISATION

1.1. OFFICIELS

Président ASAC LORRAIN :Jean René DUBOIS licence No :3437 ,Asa 0304 -TEL 0620302105

Vice Président :Maxime BOURGUIGNON licence No :230971 ,Asa 0304 -Tél 0620232307

- Directeur de Course au départ des montées : Thierry STOECKLE, licence No 3500 ,Asa 0305
- Directeur de Course Adjoint :Serge MISTRI ,licence 5945, Asa 0313
- Adjoint : Denis CASTEL Licence 234077 Asa 0305
- Chef de poste à l'arrivée ; Yoann Georgel ,licence No 245976 Asa 0304
- Commissaires techniques :Gérard PROTOIS No1906 ,Asa 03210
- et Michel LORRAIN No105082, Asa 0302
- Responsables Commissaires :Frédéric DUMAS No 11716 :Asa 0308
- Médecin :Michel WIEDENKELLER Licence No.146262 ,Asa 0323
- Responsables Implantation/Sécurité : Maxime LEDOUX Asa 0304

1.2. HORAIRES

- Ouverture des engagements le Vendredi 25 Juillet.

-Clôture des engagements le mardi 29 Septembre à 24h .

-Publication de la liste des engagés le lundi 1^{er} Octobre à 15 h pour les 2 Montées.

-Accueil des participants les 3 et 4 Octobre de 8h à 9h30

-Vérifications administratives les 3 oct.(Mairie de Belleau) et 4 octobre (Rest Mac Donald - Essey) de 8h15 à 9h30

-Vérifications techniques les 3 et 4 octobre de 8 h15 à 9h30 ,le 3 Face Mairie de Belleau ,
Le 4 Octobre Essey, zone de la Porte Verte, Parking commerces Rue Jean Ferrat

-Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre le départ les 3 et 4 octobre à 9h45

-Briefing des concurrents les 3 oct (Mairie de Belleau) et 4 oct. Rest Mac DO à 9h15

-Démonstration - Belleau le 3 oct de 10h à 12h30 et de 14h à 18 h.

-Tronc qui Fume de 9h30 à 12h30 et de 14h à 18h.

Soit ,selon le nombre d'engagés : 2 à 3 montées le matin et de 3 à 4 l'après midi.

-Remise des trophées le dimanche 4 Octobre(Rest Mac DO Essey) à 18 30

1.3. VERIFICATIONS.

Vérifications administratives le 3 oct ; à Mairie de Belleau de 8h15 à 9h30 et le 4 oct (pour les pilotes non engagés à Belleau) de 8 h15 à 9h30 au Rest Mac DO de Essey les Nancy.

Les participants devront présenter :

- Licence FFSA ou titre de participation journée (peut être fourni par l'organisateur au prix de 23 €/Jour) , et permis de conduire pour le conducteur ;
- carte grise, ou titre de circulation, ou passeport technique (PTN/PTH) pour les VHC .
- attestation d'assurance de la voiture et vignette de contrôle technique en cours de validité (pour les voitures y étant soumises).

Vérifications techniques le 3 oct . Face Mairie de Belleau de de 8 h15 à 9h30 et

Le 4 Oct. pour les pilotes engagés seulement pour le Tronc qui Fume, sur parking Rue Jean Ferrat - Zone Porte Verte Essey : de 8h30 à 9h30.

1.4 DEROULEMENT DE LA DEMONSTRATION.

-Avant chaque montée de démonstration ,le directeur de Course et l'organisateur technique valideront la Montée de Démonstration.

-Les participants prendront le départ dans l'ordre décroissant des numéros établi.

-Les départs entre deux participants ne pourront être inférieurs à 30'.

-En cas d'abandon ,le concurrent devra informer la direction de course.

- Les Montées n'étant pas chronométrées ,les concurrents devront respecter une distance de sécurité ,les arrêts ou dépassements sont formellement interdits.

-Le retour des véhicules vers le départ s'effectueront pour les 2 montées par redescente de la côte en convoi de 25 à 30 voitures.

ARTICLE 2 PARTICIPANTS, CONDUCTEURS, EQUIPIERS -ENGAGEMENTS -ASSURANCE

2.1 PARTICIPANTS /CONDUCTEURS/EQUIPIERS..

Tous les conducteurs et équipiers doivent être en possession d'une licence valable pour la pratique du sport automobile pour l'année en cours ou d'un titre de participation valable pour la montée de démonstration concernée. Un permis de conduire est obligatoire.

-Cependant les licences et/ou titres de participation sont facultatifs pour les personnes à bord Des voitures de série conformes à la législation routière Française.

-L'Age minimum d'un équipier est de 16 ans et dans les voitures de série l'âge minimum d'un passager est de 10 ans .Une autorisation parentale est obligatoire pour les mineurs.

2.2 Les ENGAGEMENTS seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

ASAC LORRAIN Bld Barthou BP104 54503 VANDOEUVRE les NANCY jusqu'au 1^{er} Octobre à 14h.
Les droits d'engagement sont fixés à 115 € (dont un repas compris) par montée soit 230 € pour les 2 montées . les pilotes devant acheter 2 titres de participation journée à 23 € soit 46 € bénéficieront d'une réduction de 20 € ,soit 230 € - 20 € = 210 € FFSA Licences
Cf Bulletin d'engagement pour délivrance titres de participation journée + site FFSA Licences.

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés du montant des droits d'engagement . Ces droits seront encaissés le jeudi 1^{er} octobre.

Un chèque de caution de 100 € sera demandé pour les pilotes souhaitant régler sur place.

2.3.ASSURANCE

L'Organisateur est tenu de respecter les dispositions prévues aux Articles R.331-30 et A.331-32 Du Code du Sport.

Chaque concurrent participe sous sa propre responsabilité et reste seul responsable des dégâts matériels pouvant arriver à sa voiture ,ceux-ci n'étant en aucun cas de la responsabilité de l'organisation.

L'organisateur décline toute responsabilité

Vis-à-vis des concurrents, conducteurs, équipier, aides et tiers pour les dommages causés aux personnes et aux biens.

Chaque concurrent, conducteur ,équipier est totalement responsable de son et/ou de ses assurance(s).

Chaque engagé devra émarger un document précisant qu'il a bien pris connaissance du présent règlement et participant sous sa propre responsabilité est bien à jour de son assurance couvrant les risques inévitables à ces montées qui ne sont en aucune manière une compétition. .

ARTICLE 3. VOITURES ET EQUIPEMENTS

3.1. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 90

Les voitures admises sont les suivantes : Voitures de série conformes à la législation routière française ou des voitures de compétition.

3.2. EQUIPEMENTS DE SECURITE

Conforme aux RTS .

-Casques, Harnais, Ceintures ,vêtements couvrants bras et jambes.

-Extincteurs conformes pour voiture de compétition et pour voitures de série 2kg validés solidement fixés

3.3 MESURES ET DISPOSITIF DE SECURITE

Un médecin exerçant habituellement sur nos rallyes.

Nombre d'ambulance : 1 par montée.

Ambulance équipée du matériel nécessaire à la ventilation et l'aspiration .

Une équipe Protection Civile. Une dépanneuse.

Pas d'équipe d'extraction présente.

ARTICLE 4 SITES ET INFRASTRUCTURES5. RECONNAISSANCES

4.1 Les reconnaissances sont interdites.

4.2. PARCOURS

Samedi 3 Octobre BELLEAU :2,3 km

- Départ : Sortie Village vers plateau du Buzion/ Arrivée entrée bois Plateau du Buzion.
Pente moyenne : 5 à 9 % Longueur du parcours : 2,100 km Largeur du parcours : 5 à 8 m.
Nombre de montées : 2 à 3 le matin et 3 à 4 l'après midi selon nombre d'engagés.
Nombre de postes de commissaires : 8 -Nombre de commissaires : 15
Nombre et type d'extincteurs par poste : 15 homologués rallyes

Dimanche 4 Octobre « TRONC qui FUME »: 2,2 km

-Départ :sortie ESSEY sur D913,route d'Agincourt sur 1,3km,puis 0,9 km sur route Stratégique, puis arrivée à Dommartemont 100 m avant « Ferme Sainte Geneviève »
Pente moyenne 6 à10 % -Largeur route 7 à 8 m.
Nombre de montées 5 à 8 selon nombre d'engagés.
Postes Commissaires 9 -Nombre de Commissaires 15 .
Extincteurs :15 Homologués Rallyes.

ARTICLE 5 PUBLICITE

Publicité obligatoire (non rachetable) oui.

Publicité optionnelle facultative.

ARTICLE 6 PRIX

La remise des trophées (diverses Coupes)

-Le 3 Octobre face Mairie de Belleau à 18h30 .

- Le 4 octobre à 18 h30 Rest Mac Donald Essey à 18h30.



Tomblaine, le 1^{er} juillet 2026

Monsieur le Président
FEDERATION FRANCAISE DU SPORT
AUTOMOBILE
32 avenue de New York
75781 PARIS CEDEX 16

ASAC LORRAIN
3^{ème} MONTEE HISTORIQUE du Tronc qui fume
Le 4 octobre 2026

Monsieur le Président,

A la demande des organisateurs de l'épreuve citée ci-dessus, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint :

- Le règlement particulier
- Engagement

Après examen de notre Ligue, je vous le transmets avec AVIS FAVORABLE, sans remarques particulière.

Ne doutant pas qu'il sera possible d'accorder prochainement votre permis d'organisation aux intéressés, la LIGUE GRAND EST l'ayant enregistré sous le n° 45 en date du 01/07/2026.

Je vous en souhaite par avance bonne réception, et vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Gilbert HORALA

Président

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF MONTEES DE DEMONSTRATION

Samedi 3 Octobre 2026 -- 4ème MONTEE de BELLEAU

Dimanche 4 Octobre 2026 -- 3 ème MONTEE du « TRONC qui FUME »

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des montées de démonstration

ARTICLE 1. ORGANISATION

Dispositions générales .

Nom des manifestations :- 4ème Montée de la Côte de Belleau- 54610
et 3 ème Montée du Tronc qui Fume entre Essey les Nancy -Agincourt –
Dommartemont.

Dates des manifestations :- Belleau :Samedi 3 Octobre 2026 –
- « Tronc qui Fume » :Dimanche 4 Octobre 2026

Organisateur administratif : ASAC LORRAIN ASS. Sportive de l'Automobile Club Lorrain(0304)
Orga.r technique : ASAC LORRAIN : 9, Bld Barthou, BP 104 – 54503 VANDOEUVRE LES NANCY.

Lieux des manifestations et VISAS :

- Le 3 Oct. : 4ème Montée de Belleau sur Commune de Belleau 54

- VISA LIGUE No :..... délivré le :.....
- Permis d'organiser FFSA No :.....délivré le :.....

- Le 4 Oct. : 3 ème Montée du Tronc qui Fume sur Communes de Essey les Nancy et Agincourt

- VISA LIGUE No :.....45..... délivré le 01/07/2026.....
- Permis d'organisation FFSA No : délivré le

Ces manifestations sont organisées conformément aux Règles Techniques et de Sécurité des Montées et Courses de Côte (ci-après « RTS ») et au présent règlement particulier.

Il ne s'agit en aucun cas de compétition mais de montées NON CHRONOMETREES sur une voie privatisée à l'usage exclusif des organisateurs et des voitures engagées dans l'épreuve.

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA

ARTICLE 1. ORGANISATION

1.1. OFFICIELS

Président ASAC LORRAIN :Jean René DUBOIS licence No :3437 ,Asa 0304 -TEL 0620302105

Vice Président :Maxime BOURGUIGNON licence No :230971 ,Asa 0304 -Tél 0620232307

- Directeur de Course au départ des montées : Thierry STOECKLE, licence No 3500 ,Asa 0305
- Directeur de Course Adjoint :Serge MISTRI ,licence 5945, Asa 0313
- Adjoint : Denis CASTEL Licence 234077 Asa 0305
- Chef de poste à l'arrivée ; Yoann Georgel ,licence No 245976 Asa 0304
- Commissaires techniques :Gérard PROTOIS No1906 ,Asa 03210
- et Michel LORRAIN No105082, Asa 0302
- Responsables Commissaires :Frédéric DUMAS No 11716 :Asa 0308
- Médecin :Michel WIEDENKELLER Licence No.146262 ,Asa 0323
- Responsables Implantation/Sécurité : Maxime LEDOUX Asa 0304

1.2. HORAIRES

- Ouverture des engagements le Vendredi 25 Juillet.

-Clôture des engagements le mardi 29 Septembre à 24h .

-Publication de la liste des engagés le lundi 1^{er} Octobre à 15 h pour les 2 Montées.

-Accueil des participants les 3 et 4 Octobre de 8h à 9h30

-Vérifications administratives les 3 oct.(Mairie de Belleau) et 4 octobre (Rest Mac Donald - Essey) de 8h15 à 9h30

-Vérifications techniques les 3 et 4 octobre de 8 h15 à 9h30 ,le 3 Face Mairie de Belleau ,
Le 4 Octobre Essey, zone de la Porte Verte, Parking commerces Rue Jean Ferrat

-Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre le départ les 3 et 4 octobre à 9h45

-Briefing des concurrents les 3 oct (Mairie de Belleau) et 4 oct. Rest Mac DO à 9h15

-Démonstration - Belleau le 3 oct de 10h à 12h30 et de 14h à 18 h.

-Tronc qui Fume de 9h30 à 12h30 et de 14h à 18h.

Soit ,selon le nombre d'engagés : 2 à 3 montées le matin et de 3 à 4 l'après midi.

-Remise des trophées le dimanche 4 Octobre(Rest Mac DO Essey) à 18 30

1.3. VERIFICATIONS.

Vérifications administratives le 3 oct ; à Mairie de Belleau de 8h15 à 9h30 et le 4 oct (pour les pilotes non engagés à Belleau) de 8 h15 à 9h30 au Rest Mac DO de Essey les Nancy.

Les participants devront présenter :

- Licence FFSA ou titre de participation journée (peut être fourni par l'organisateur au prix de 23 €/Jour) , et permis de conduire pour le conducteur ;
- carte grise, ou titre de circulation, ou passeport technique (PTN/PTH) pour les VHC .
- attestation d'assurance de la voiture et vignette de contrôle technique en cours de validité (pour les voitures y étant soumises).

Vérifications techniques le 3 oct . Face Mairie de Belleau de de 8 h15 à 9h30 et

Le 4 Oct. pour les pilotes engagés seulement pour le Tronc qui Fume, sur parking Rue jean Ferrat - Zone Porte Verte Essey : de 8h30 à 9h30.

1.4 DEROULEMENT DE LA DEMONSTRATION.

-Avant chaque montée de démonstration ,le directeur de Course et l'organisateur technique valideront la Montée de Démonstration.

-Les participants prendront le départ dans l'ordre décroissant des numéros établi.

-Les départs entre deux participants ne pourront être inférieurs à 30'.

-En cas d'abandon ,le concurrent devra informer la direction de course.

- Les Montées n'étant pas chronométrées ,les concurrents devront respecter une distance de sécurité ,les arrêts ou dépassements sont formellement interdits.

-Le retour des véhicules vers le départ s'effectueront pour les 2 montées par redescente de la côte en convoi de 25 à 30 voitures.

ARTICLE 2 PARTICIPANTS, CONDUCTEURS, EQUIPIERS -ENGAGEMENTS -ASSURANCE

2.1 PARTICIPANTS /CONDUCTEURS/EQUIPIERS..

Tous les conducteurs et équipiers doivent être en possession d'une licence valable pour la pratique du sport automobile pour l'année en cours ou d'un titre de participation valable pour la montée de démonstration concernée. Un permis de conduire est obligatoire.

-Cependant les licences et/ou titres de participation sont facultatifs pour les personnes à bord Des voitures de série conformes à la législation routière Française.

-L'Age minimum d'un équipier est de 16 ans et dans les voitures de série l'âge minimum d'un passager est de 10 ans .Une autorisation parentale est obligatoire pour les mineurs.

2.2 Les ENGAGEMENTS seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

ASAC LORRAIN Bld Barthou BP104 54503 VANDOEUVRE les NANCY jusqu'au 1^{er} Octobre à 14h.
Les droits d'engagement sont fixés à 115 € (dont un repas compris) par montée soit 230 € pour les 2 montées . les pilotes devant acheter 2 titres de participation journée à 23 € soit 46 € bénéficieront d'une réduction de 20 € ,soit 230 € - 20 € = 210 € FFSA Licences
Cf Bulletin d'engagement pour délivrance titres de participation journée + site FFSA Licences.

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés du montant des droits d'engagement . Ces droits seront encaissés le jeudi 1^{er} octobre.

Un chèque de caution de 100 € sera demandé pour les pilotes souhaitant régler sur place.

2.3.ASSURANCE

L'Organisateur est tenu de respecter les dispositions prévues aux Articles R.331-30 et A.331-32 Du Code du Sport.

Chaque concurrent participe sous sa propre responsabilité et reste seul responsable des dégâts matériels pouvant arriver à sa voiture ,ceux-ci n'étant en aucun cas de la responsabilité de l'organisation.

L'organisateur décline toute responsabilité

Vis-à-vis des concurrents, conducteurs, équipier, aides et tiers pour les dommages causés aux personnes et aux biens.

Chaque concurrent, conducteur ,équipier est totalement responsable de son et/ou de ses assurance(s).

Chaque engagé devra émarger un document précisant qu'il a bien pris connaissance du présent règlement et participant sous sa propre responsabilité est bien à jour de son assurance couvrant les risques inévitables à ces montées qui ne sont en aucune manière une compétition. .

ARTICLE 3. VOITURES ET EQUIPEMENTS

3.1. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 90

Les voitures admises sont les suivantes : Voitures de série conformes à la législation routière française ou des voitures de compétition.

3.2. EQUIPEMENTS DE SECURITE

Conforme aux RTS .

-Casques, Harnais, Ceintures ,vêtements couvrants bras et jambes.

-Extincteurs conformes pour voiture de compétition et pour voitures de série 2kg validés solidement fixés

3.3 MESURES ET DISPOSITIF DE SECURITE

Un médecin exerçant habituellement sur nos rallyes.

Nombre d'ambulance : 1 par montée.

Ambulance équipée du matériel nécessaire à la ventilation et l'aspiration .

Une équipe Protection Civile. Une dépanneuse.

Pas d'équipe d'extraction présente.

ARTICLE 4 SITES ET INFRASTRUCTURES5. RECONNAISSANCES

4.1 Les reconnaissances sont interdites.

4.2. PARCOURS

Samedi 3 Octobre BELLEAU :2,3 km

- Départ : Sortie Village vers plateau du Buzion/ Arrivée entrée bois Plateau du Buzion.
Pente moyenne : 5 à 9 % Longueur du parcours : 2,100 km Largeur du parcours : 5 à 8 m.
Nombre de montées : 2 à 3 le matin et 3 à 4 l'après midi selon nombre d'engagés.
Nombre de postes de commissaires : 8 -Nombre de commissaires : 15
Nombre et type d'extincteurs par poste : 15 homologués rallyes

Dimanche 4 Octobre « TRONC qui FUME »: 2,2 km

-Départ :sortie ESSEY sur D913,route d'Agincourt sur 1,3km,puis 0,9 km sur route Stratégique, puis arrivée à Dommartemont 100 m avant « Ferme Sainte Geneviève »
Pente moyenne 6 à10 % -Largeur route 7 à 8 m.
Nombre de montées 5 à 8 selon nombre d'engagés.
Postes Commissaires 9 -Nombre de Commissaires 15 .
Extincteurs :15 Homologués Rallyes.

ARTICLE 5 PUBLICITE

Publicité obligatoire (non rachetable) oui.

Publicité optionnelle facultative.

ARTICLE 6 PRIX

La remise des trophées (diverses Coupes)

-Le 3 Octobre face Mairie de Belleau à 18h30 .

- Le 4 octobre à 18 h30 Rest Mac Donald Essey à 18h30.